Écocitoyens du Bassin d'Arcachon

Newsletter Avril 2018

NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON ET SON BASSIN VERSANT ET DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL

UN SITE INTERNET TOUT BEAU TOUT NEUF

Notre site http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org, qui comptabilise plus de 320 000 visites depuis sa création, vient de subir un lifting en profondeur. Il est maintenant plus attractif, mais surtout beaucoup mieux organisé : archivage des articles et des newsletters, possibilité de commenter chaque article, création d'un moteur de recherche, liens vers nos comptes Facebook, Instagram, etc., et *last but not least*, traduction en anglais !

Un grand merci à Adélaïde Durel, étudiante en 3ème année de licence LEA option Tourisme à l'Université de Bordeaux-Montaigne, qui a effectué ce magnifique travail dans le cadre de son stage.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

JEUDI 26 AVRIL à 21 h

Projection du film documentaire « **White Waves** » à l'initiative de l'association Surfnights qui lutte contre la pollution des océans. La CEBA est partenaire de l'événement. Un débat suivra la projection.

Cinéma Gérard-Philippe (place du Marché, La Hume, Gujan-Mestras). Entrée 5 €.

VENDREDI 4 MAI à 20.30 h

Réunion mensuelle à la Maison du Port, quartier ostréicole d'Andernos, ouverte aux adhérents et sympatisants.

Au menu : les Plans de prévention des risques de submersion marine, actualités (Huttopia, nouveaux dragages…), échanges.

SAMEDI 19 MAI à 17.30 h

Conférence « **Changement climatique : de l'échelle du globe à celle des régions** » par Hervé Le Treut.

Hervé Le Treut, membre du GIEC, professeur à Polytechnique et à l'Unversité Pierre-et-Marie-Curie, a notamment publié *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses Universitaires de Bordeaux et LGPA-Editions, 2013, 367 p.

Salle de réception de l'Hippodrome (route de Cazaux, La Teste). Entrée libre. Inscription obligatoire avant le 15 mai communication@latestedebuch.fr.

COURS D'EAU PROPRES 2018

Les déchets d'origine humaine souillent les cours d'eau et nuisent à la vie aquatique.

Nos deux premières « pêches aux déchets » de l'année dans les cours d'eau du Nord Bassin ont été plus que fructueuses : emballages alimentaires (dont énormément de cannettes, bouteilles verre ou plastique), poches et bâches plastique, un fauteuil de jardin… Nous avons nettoyé le Bétey (7 avril), la Berle de Cassy et le Renet (20 avril avec l'aide d'un groupe de jeunes venus de Bègles et l'association Surf Insertion), ruisseaux pourtant visités chaque printemps.

Ces actions sont utiles : tout déchet repêché dans les cours d'eau ne rejoindra pas le Bassin et, au-delà, l'océan...

Les prochaines dates seront annoncées via notre site Internet et sur Facebook.

Les prochaines dates seront annoncées via notre site Internet et sur Facebook.

HUTTOPIA (suite)

Le 15 février dernier, le Tribunal administratif avait annulé l'autorisation préfectorale de défricher 18 ha de forêt dans la coupure d'urbanisation entre Le Teich et Biganos ainsi que le permis d'aménager délivré par le Maire du Teich. Deux mois plus tard, le PDG de société Huttopia vient de déposer un recours, aussitôt suivi par le Maire du Teich.

Ce recours n'étant pas suspensif, les travaux ne peuvent pas reprendre. Il faut attendre au moins un an avant l'audiencement à la Cour administrative d'appel.

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES DE SUBMERSION MARINE

On s'en souvient : lors de la tempête Xynthia (hiver 2010), le Bassin d'Arcachon fut particulièrement touché par la submersion marine.

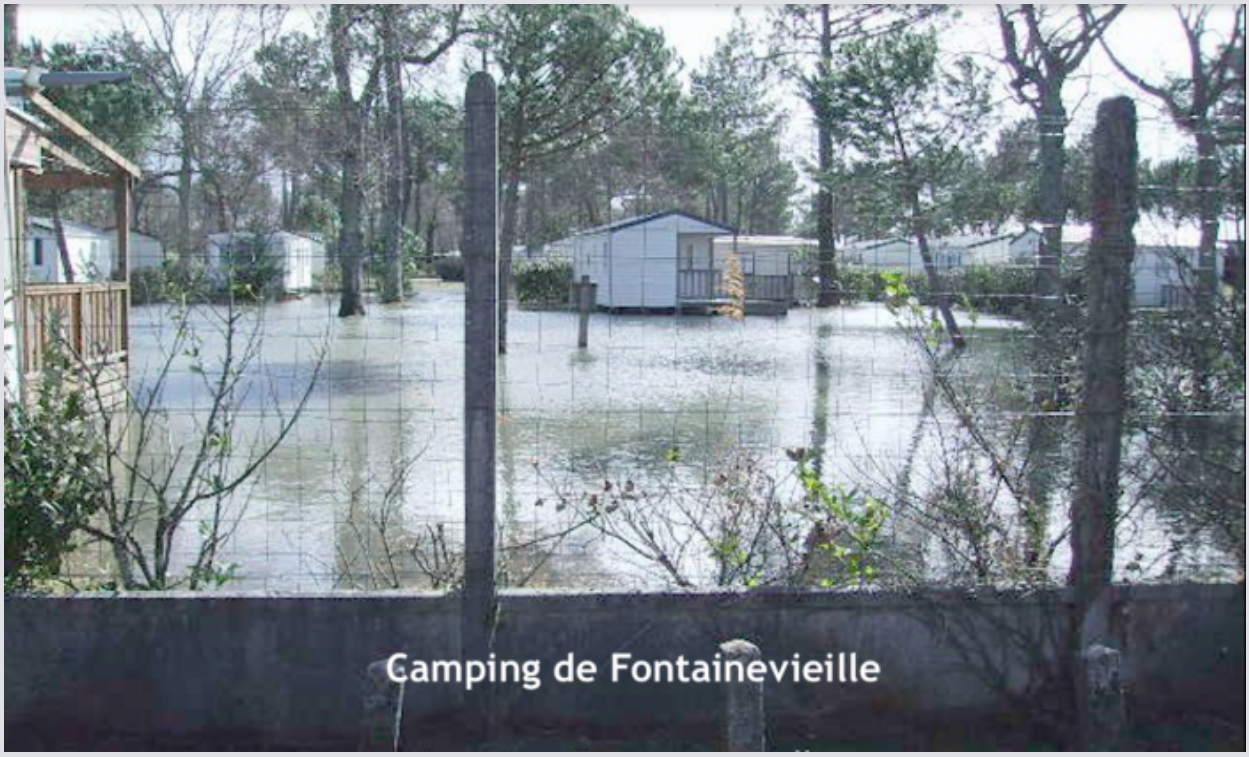

Un plan de prévention des risques a été prescrit par arrêté préfectoral dès le 10 novembre 2010. Son élaboration par les services de l'État a nécessité des études historiques et scientifiques afin de caractériser les aléas ; puis, d'autres études pour identifier les enjeux, commune par commune ; enfin, en croisant les aléas et les enjeux, ont été finalisées les cartes avec les zonages règlementaires et élaboré un règlement.

Huit ans plus tard, les PPRSM font aujourd'hui l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 2 mai au 4 juin**dans les 10 communes littorales du Bassin.

L'avis d'enquête publique est ici. Le dossier complet sera disponible à compter du 2 mai ici.

LE BASSIN, LA CHIMIE et LA DISPARITION DU VARECH

On le sait maintenant, grâce aux travaux de l'Ifremer d'Arcachon et de l'équipe de chimistes de l'EPOC, Université Bordeaux 1 : la disparition des herbiers de zostères est due à l'action des pesticides présents dans les eaux du Bassin d'Arcachon, phénomène accéléré par le réchauffement climatique. Lors de la journée de restitution des réseaux REPAR (étude des pesticides) et REMPAR (étude des micro-polluants) organisée par le SIBA, Mme Hélène Budzinski a fait une présentation

des travaux sur lesquels sont équipe travaille depuis plusieurs années, de 2010 à 2016.

Le Bassin d'Arcachon est le réceptacle de pas moins de 28 cours d'eau de plus ou moins grand débit, en particulier la rivière Leyre et les canaux des Landes et du Médoc. Crastes et ruisseaux, tout communique, et les eaux finissent leur course dans le Bassin. Une portion de ces eaux est souterraine : la nappe de surface traverse d'anciennes décharges qui la polluent au passage. Certaines de ces décharges ont été réhabilitées, leur socle étanchéifié, les lixiviats pompés, d'autres sont en passe de l'être.

Le bassin versant (5 000 km2) draine le Médoc, une partie de la Gironde et des Landes, côtoyant de nombreux champs cultivés

Un peu d'histoire…

Les anciens vous le diront : les communes riveraines du Bassin d'Arcachon étaient très peu peuplées. Créée après l'arrivée du chemin de fer, la ville d'Arcachon ne comptait que 641 âmes en 1861, environ 15 000 de nos jours. Autour de 3 000 habitants à Andernos dans les années 50, plus de 12 000 maintenant.

Dans les années 70, le tourisme de masse a commencé à voir le jour mais on comptait déjà de nombreuses résidences secondaires. On venait aux beaux jours, pour la plage, la voile, un peu de pêche en bateau ou à pied. Mais petit à petit, le nautisme a pris de l'ampleur, et l'immobilier à l'année a explosé. Les lotissements ont poussé comme des champignons au détriment de la forêt, imperméabilisant les sols et provoquant le ruissellement des eaux sur le sol pollué et leur lessivage. Si les activités agricoles (agriculture intensive) sont principalement pointées du doigt dans la pollution des eaux du Bassin, la hausse de la population, du tourisme sont aussi à prendre en compte.

La ville d'Andernos en 1974, environ 5 000 habitants

42 ans plus tard (2016), environ 12 000 habitants

Quelle est la part de chacune des activités humaines ?

Le réseau d'assainissement (tout-à-l'égout et stations d'épuration)

Il permet de préserver le Bassin de tout rejet dans l'eau. Le branchement de votre habitation est obligatoire.

Les effluents de l'industrie papetière (Smurfit Kappa à Biganos) sont traités par une station d'épuration industrielle spécifique. Les effluents du Pôle Santé de La Teste sont traités au même titre que les rejets des habitations (avec un suivi spécifique). Il existe 3 stations d'épuration urbaines : Biganos, La Teste et Cazaux.

Les eaux traitées sont évacuées dans l'océan au niveau du Wharf de La Salie. L'océan possède un fort pouvoir de dilution des molécules rejetées que n'a pas le Bassin, lagune semi fermée. Toutefois, bien que traitées, ces eaux contiennent encore de nombreuses molécules qui passent entre les mailles du filet.

Les eaux de pluie

De tous temps, on a laissé les eaux pluviales ruisselant sur les sols imperméabilisés s'évacuer naturellement vers un réseau de récupération, lequel réseau avait des exutoires situés… dans le Bassin. Ainsi, les routes, les trottoirs, les places sont lessivées et les effluents contenant toutes sortes de polluants (résidus de combustion d'hydrocarbures, de pneus, de désherbants, de pesticides, de fongicides, etc…) sont évacués dans les eaux du Bassin. Il en existe 114 tout autour du Bassin comme celui-ci, situé sur la plage du Mauret à Andernos.

Infiltration à la parcelle

Pour les raisons vues plus haut, depuis les années 80, il est obligatoire d'infiltrer les eaux de ruissellement à la parcelle. Donc il est interdit de drainer votre parcelle vers le réseau de tout-à-l'égout, le réseau d'eau pluviale, encore moins vers les ruisseaux ou fossés !

Infiltrer l'eau de pluie, c'est laisser le sol s'imbiber et jouer son rôle de filtration, l'eau rejoignant naturellement les nappes phréatiques et les rivières par ses propres moyens.

Les activités agricoles

On l'a vu plus haut, le bassin versant est très important mais les principaux cours d'eau responsables des apports d'effluents agricoles sont la rivière Leyre, la canal des Landes et le canal du Médoc. Les travaux de l'EPOC montrent que plus on se dirige vers les passes, l'exutoire du Bassin d'Arcachon, plus les teneurs en pesticides diminuent. Par contre dans le fond du Bassin, là où les eaux mettent autour de trois semaines pour se renouveler complètement, les teneurs sont élevées (en rouge sur la carte).

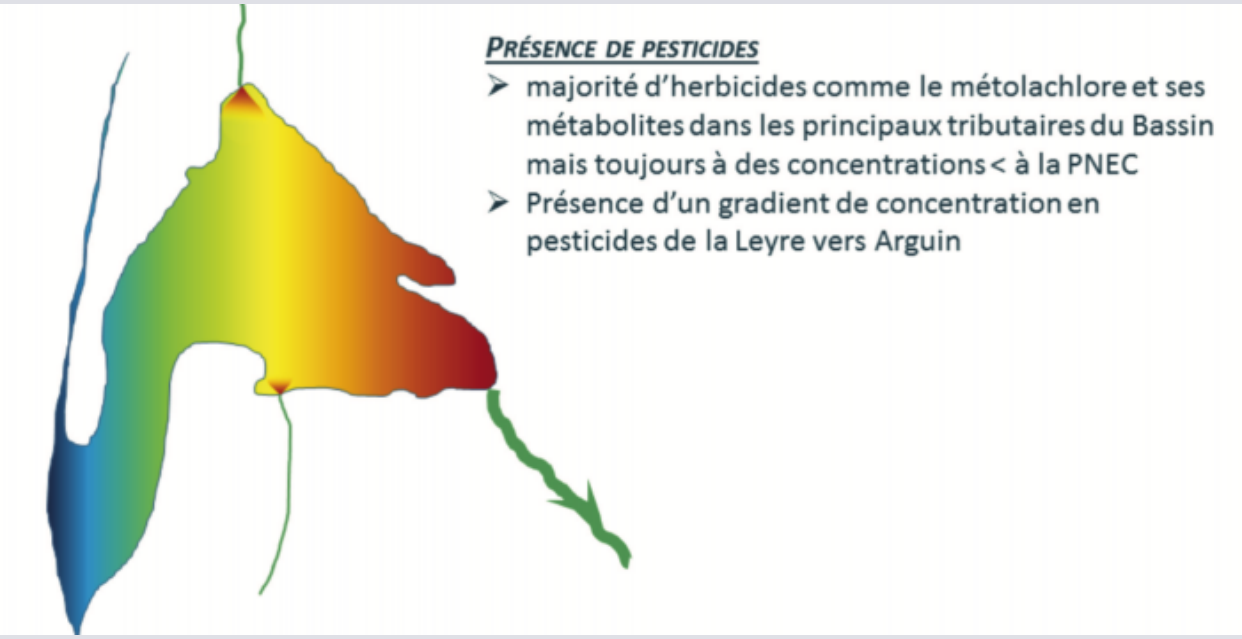

Cette carte correspond bien à une autre déjà bien connue, celle de la régression des herbiers du Bassin :

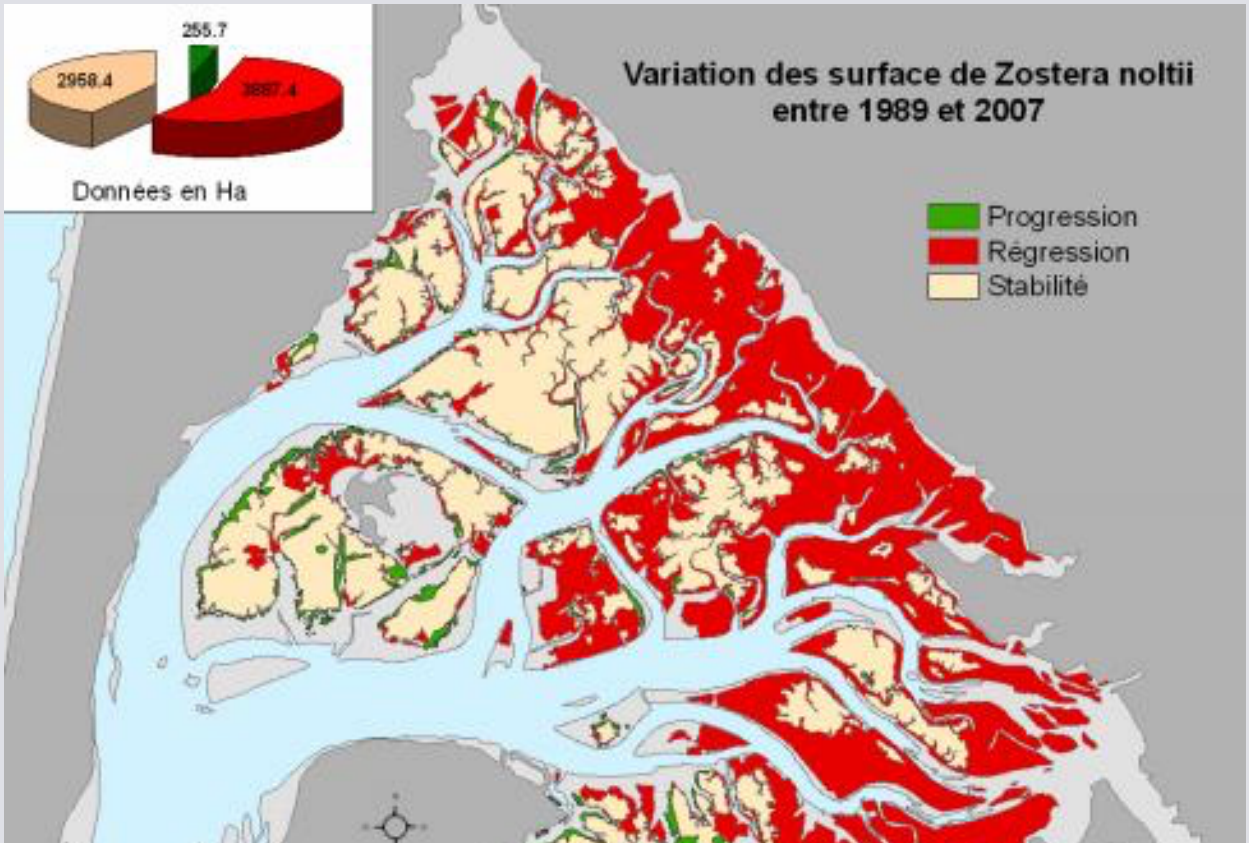

Les périodes de l'année où on constate des pics de teneur en pesticides sont :

- le printemps, ce qui correspond à la période d'épandage dans les champs.
- l'hiver, ce qui correspond aux périodes pluvieuses qui provoquent des remontées de nappe.

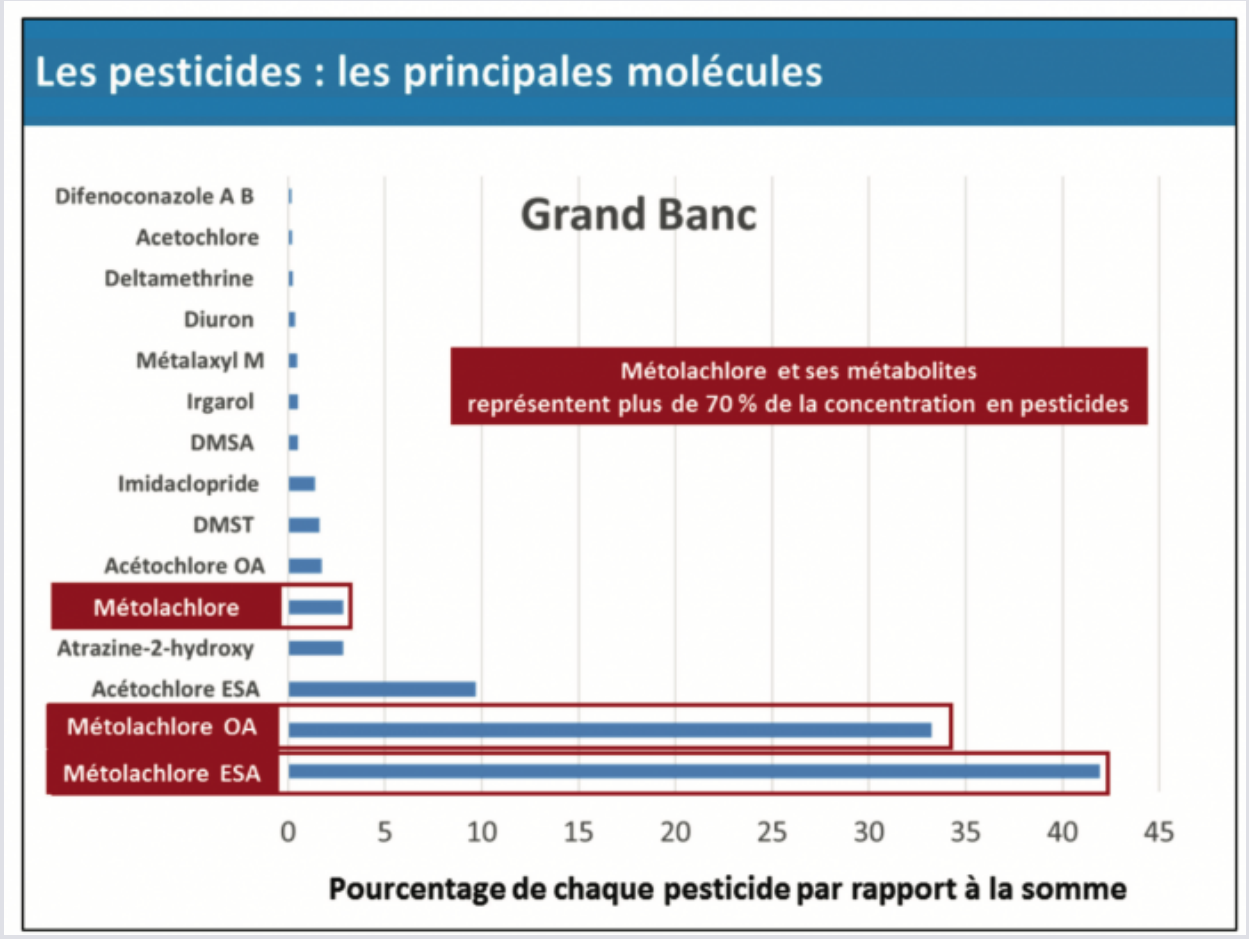

C'est clairement le **métolachlore** qui arrive en tête. Pas de chance pour les herbiers de zostères, appelés aussi varech dans la région, **le S-métolachlore est surtout utilisé, seul ou en combinaison avec d'autres herbicides, pour le désherbage sélectif du maïs en prélevée (avril-juin ; de mars à mai surtout)**

Les activités nautiques

On recense environ 12 000 bateaux sur le Bassin d'Arcachon. La grande majorité sont équipés de moteurs thermiques, dont les résidus de combustion diffusent des HAP dans l'eau.

Les antifoulings, peintures antisalissures pour les coques de bateau, sont une source importante de pollution pour les eaux du Bassin. Ils sont constitués de molécules biocides, dangereuses pour la faune et la flore aquatique. Plus de 12 000 L d'antifoulings sont vendus chaque année dans le Bassin. Les molécules recherchées sont:

- Irgarol, cybutryne (qui a remplacé le TBT, interdit)
- Diuron, 3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthyl-urée
- DMST, 4-dimethylaminosulphotosluidide
- DMSA, meso-2,3-dimercaptosuccinic acid
- DCPMU 1-(3,4-dichlorophenyl)-3- methyl-urea

- Tolylfluanide
- Dichlofluanide
- Chlorothalonil
- 134 DCPU, 124 DCPU.

Toutes ces molécules nocives sont utilisées par les propriétaires d'engins nautiques, elles sont retrouvées dans l'eau toute l'année avec des pics parfois importants en été. Conscients du problème, la plupart des ostréiculteurs ont banni les antifoulings, leur préférant un nettoyage mécanique.

Du côté de nos élus régionaux, on se préoccupe aussi de remplacer ces techniques chimiques d'éradication des salissures (cracoys, algues) dangereuses pour la faune et la flore du Bassin, par des techniques mécaniques efficaces. De là à faire le lien avec notre députée qui peut faire évoluer les pratiques en faisant évoluer les lois, et la boucle sera bouclée. Le Bassin ne s'en portera que mieux !

Les activités de loisirs (plage, sports aquatiques)

Ces activités s'accompagnent de l'utilisation de produits de soins corporels et de crèmes solaires (**filtres UV**). L'équipe Budzinski a commencé à faire des prélèvements près des plages depuis deux ans, et bingo ! Voilà les premiers résultats qui montrent des pics importants de ces substances nocives.

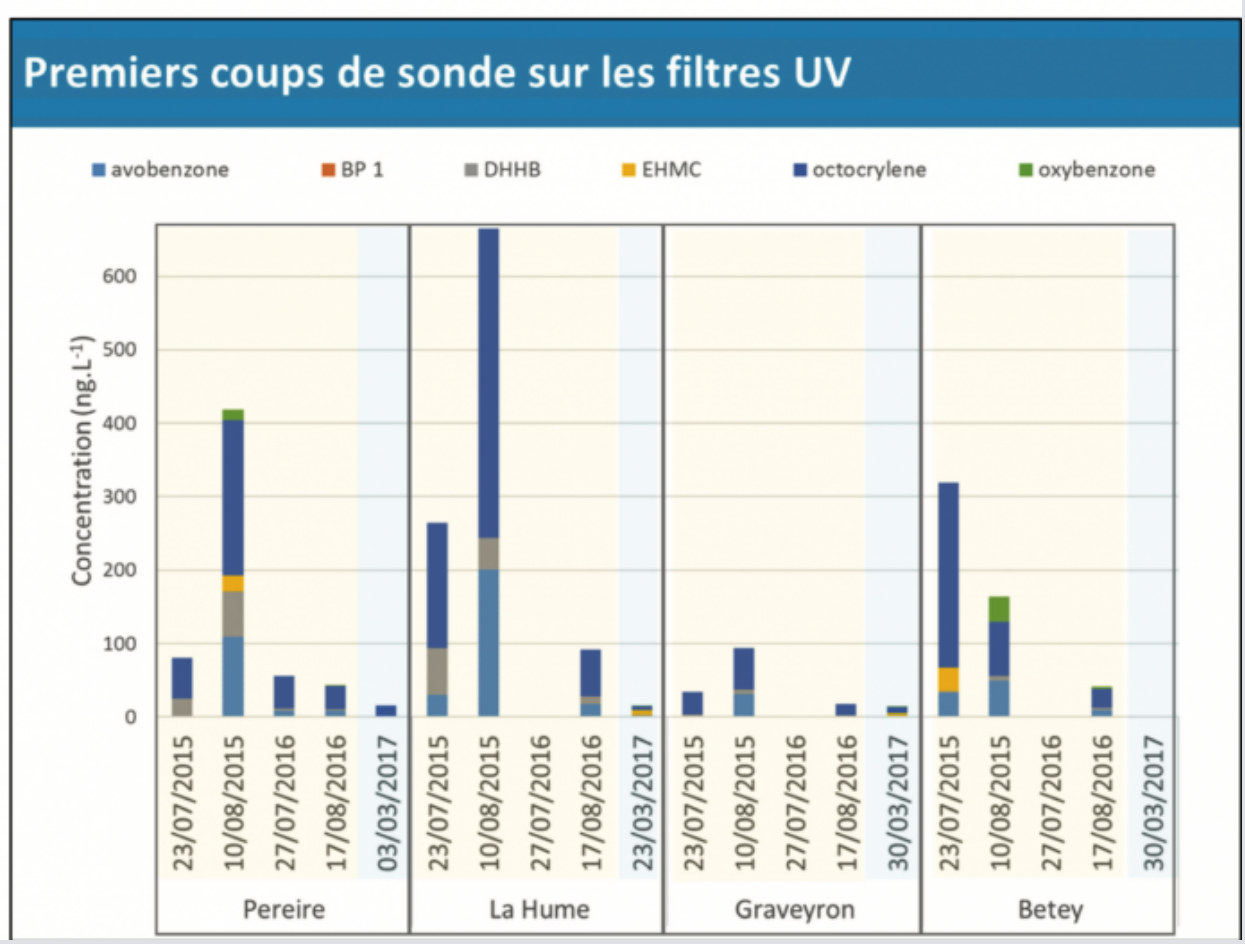

L'**octocrylène** (en bleu foncé) est la substance phare. Mais quels sont les impacts de ces substances? C'est une affaire à suivre, les investigations continuent.

Conclusions de cette première vague d'investigations

- Le réseau d'assainissement protège le Bassin de certaines substances qui chargent les eaux usées.
- Les contaminations par les pesticides sont dues majoritairement à l'agriculture et à l'activité

nautique.
- Le glyphosate et un métabolite l'AMPA sont recherchés dans les eaux pluviales.
- Les résidus médicamenteux et les filtres UV se retrouvent dans les eaux du Bassin, mais il faudra en connaître les impacts.

Merci à l'équipe de l'EPOC Bordeaux 1 et à l'Ifremer d'Arcachon pour tous les travaux de recherche sur la contamination des eaux du Bassin et le suivi stationel des herbiers de zostères.

LES HERBIERS DE ZOSTÈRES ICI ET AILLEURS

Les zostères marines sont des plantes à fleur aquatiques qui poussent dans les fonds sableux et/ou vaseux des littoraux abrités ou des estuaires. En Europe, elles vivent dans certaines zones de la mer Méditerrannée, dans l'océan Atlantique, la Manche, en mer du Nord et en mer Baltique.

Malgré sa régression, l'herbier de zostères du Bassin d'Arcachon est considéré comme le plus vaste en Europe, suivi par celui du Golfe du Morbihan. On vous offre **ICI** une bande dessinée pédagogique réalisée par le Parc naturel régional du Golfe, un régal !

En Méditerrannée, il est un site à zostères ardamment défendu par l'association L'Étang nouveau : l'étang de Berre, gravement touché par les pollutions industrielles (Fos-sur-Mer). Cette association envisage d'expérimenter la transplantation de zostères selon une méthode mise au point par l'université de Göteborg (Suède). C'est à voir **ICI**.

Les compteurs communicants : nos adhérents en parlent

Nous sommes très sollicités par nombre de nos adhérents au sujet des compteurs communiquants, en particulier **Gazpar** de GDF pour le gaz et **Linky**, le compteur d'Enedis pour l'électricité. Nous en avons déjà parlé, ces compteurs utilisent le courant porteur en ligne, le CPL, générateur d'ondes radio. La fréquence utilsée qui devrait être de 50 hertz passe à 75 hertz (pour la communication des données. Or, les ondes viennent s'ajouter aux ondes émises par de nombreux appareils qui en utilisent (les téléphones portables par exemple) et sont responsables de nuisances et maux pour de nombreuses personnes qui sont reconnues électro-sensibles. Le deuxième problème n'est pas le moindre : il s'agit officiellement d'aider les gens à maîtriser leur consommation (mais on ne sait pas comment) et en fait le but pour Enedis est de récupérer des données. Il existe une forte incertitude sur le devenir de ces données sur les habitudes des consommateurs.

La question est : pouvons-nous refuser la pose du compteur Linky ? Oui si votre contrat avec Enedis date d'avant 2014. Pour mieux comprendre, écoutez cette émission radio de 10 mn en cliquant **ICI.**

ADHÉSION / COTISATION / CONTACT

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, rendez-vous sur notre site Internet **ICI.**

Pour toute question, écrivez-nous **23 avenue Centrale 33510 Andernos** ou appelez-nous au **07 69 40 57 40.**

****

Se désabonner de la newsletter